



Parti socialiste
du Valais Romand



Conférence de presse du 3 septembre 2020

Votations populaires du 27 septembre 2020

NON à l'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat - Olivier Salamin Vice-président de la ville de Sierre

En mai 2014, la majorité des citoyens suisses refusait l'achat de 22 Gripens pour renouveler la flotte d'avions de combats de la Suisse.

Quelques mois plus tôt, je débattais sur Canal9 avec MM. Jean-René Fournier, Philippe Nantermod et Cyrille Fauchère à propos de la pertinence de cet achat. Tous les trois intervenants n'avaient de cesse d'insister sur la nécessité de cet achat, sur l'importance des menaces et sur le fait que, sans cet achat, nous condamnions non seulement l'armée, mais l'ensemble du pays.

Déjà à cette époque, il était question de la qualité de l'évaluation des menaces, de l'agilité de la Grande muette et des priorités dans lesquelles la Suisse doit s'engager.

Aujourd'hui, force est de constater que l'argumentation sur la nécessité de faire l'acquisition de nouveaux avions de combats est toujours plus obsolète, on ne sait même plus sur quel avion l'armée pourrait porter son choix...

Il est donc tout aussi impertinent et inefficace de solliciter l'engagement de 6 milliards de francs suisses pour acheter de nouveaux avions de combat.

Une évaluation passéiste du contexte, une incapacité à faire face aux nouvelles menaces

Les initiants de 2014 n'avaient de cesse de faire planer les pires menaces d'invasions aériennes de la Suisse, alors que nous disions déjà à ce moment-là que les menaces avaient évolué (et allaient encore évoluer) vers de nouveaux risques : crises sanitaires et sociales, cybercriminalité, protection des données et criminalité en col blanc, crises environnementales et catastrophes naturelles, etc.

L'évolution géopolitique européenne montre que les initiants se trompaient et que nous avions raison. Or l'armée n'a une nouvelle fois pas fait preuve d'agilité et elle n'a tiré aucune leçon de son passé récent en campant au contraire sur ses positions et en insistant toujours sur la nécessité de doter le territoire suisse de nouveaux avions de combats.

Le PS a même démontré dans son étude AIR2030plus que – si une police de l'air devait être assurée – le choix d'avions de combats est nettement moins efficient que des avions plus légers qui pourraient assurer une police de l'air de qualité.

Non seulement les FA-18 pourraient encore être exploités, mais la volonté de persister dans une option de renouvellement d'avions de combat (extraordinairement chers à l'achat, extraordinairement chers à l'entretien, inadaptés aux risques encourus par le pays et inutiles dans les tâches de défense attendues) est aussi incompréhensible que navrante.

Une histoire de coûts et de priorités

L'impact de la crise sanitaire sur notre économie montre non seulement que les risques évoluent dans leur forme contemporaine, mais que la Confédération devra délimiter les priorités dans lesquelles elle va investir son argent. La proposition récurrente d'acquisition d'avions de combat tombe d'autant plus mal que - indépendamment de son inadéquation stratégique – la Confédération aura besoin de chaque franc pour relancer l'économie et soutenir les personnes les plus touchées par la crise.

Les 3 principaux arguments en faveur du refus de l'arrêt fédéral

- Une stratégie passéiste et hors de prix
- La demande d'un chèque en blanc et le refus d'examiner des alternatives plus efficientes
- La nécessité de relancer l'économie et de soutenir les plus démunis face à la crise sanitaire

Oui à la modification de la loi sur les allocations pour perte de gain (congé de paternité payé de deux semaines) - Aferdita Bogiqi, assistante sociale en périnatalité au SIPE et candidate au Conseil municipal de Monthey

Le Conseil fédéral soumet en votation populaire une modification de la loi sur les allocations pour perte de gain qui vise à inscrire dans la Constitution fédérale le droit à un congé paternité. Le texte de loi en question prévoit deux semaines de congé à prendre par le père dans un délai d'une année suivant la naissance d'un enfant, soit en bloc, soit en jours isolés. Pendant cette période, les pères auront droit à 80 % de leur salaire et au maximum à 196 francs par jour.

Le financement d'environ 230 millions de francs par an (coût estimé par l'OFAS) que coûtera cette nouvelle prestation sociale, sera assuré via les allocations de perte de gain (APG). Ceci implique une augmentation du taux actuel des APG de 0,05 point. Il passera donc de 0,45 % à 0,50 %, réparti entre l'employeur et l'employé, ce qui représente 3,90 francs par mois pour un salaire moyen suisse de 6'500 francs (1.95 pris en charge par l'employé et 1.95 pris en charge par l'employeur).

Pour rappel, les organisations faïtières Travail Suisse, männer.ch, Alliance F et Pro Familia Suisse déposaient en été 2017 l'initiative populaire "Pour un congé paternité raisonnable" de quatre semaines de congé paternité. Les deux chambres fédérales ont voté un contre-projet de deux semaines auquel s'est opposé un comité référendaire composé de quelques membres des jeunes libéraux-radicaux et l'UDC. Nous voterons le 27 septembre suite à ce référendum.

Le PSVR recommande de voter oui au congé paternité pour les raisons suivantes :

- Etre présent dès les premiers jours après la naissance permet aux pères de créer un lien avec leurs enfants et de confirmer qu'ils ont le droit à un rôle actif d'éducateur dans la famille.
- Il est important aussi de soutenir la mère et de la décharger de certaines tâches domestiques et éducatives.
- Actuellement certaines grandes entreprises offrent un congé paternité à leurs employés, ce qui les rend plus concurrentielles par rapport aux petites et moyennes entreprises qui ne peuvent se permettre financièrement une telle charge. Une assurance financée par un partenariat social permet d'éliminer cette inégalité.
- La Suisse fait partie des trois derniers pays d'Europe, avec l'Albanie et l'Irlande du Nord, à ne pas être dotée d'un congé paternité. Il faut donc rattraper ce retard.

Enfin, le PSVR estime que les arguments contre le projet de congé paternité, avancés par le comité référendaire qui estime que ce congé paternité est cher, irresponsable et abusif, ne sont pas objectifs et ne tiennent pas à l'analyse.

La crise économique suite au COVID ne justifie pas le refus de ce tout petit effort de soutien et de solidarité aux pères et aux familles dans un moment de vie si important et bouleversant à la fois.

NON à l'initiative de résiliation – Noah Léger membre du PSVR

Sous un titre trompeur, l'initiative dite « de limitation » demande la résiliation des accords sur la libre circulation des personnes et, de part la même, attaque l'entier de la voie bilatérale. Le but des initiants vise donc à rompre nos liens avec l'Union européenne, notre meilleur partenaire. En effet, les conséquences qu'engendrerait ce texte dangereux, seraient celles d'un Swissexit avec un effet dominos: (1) fin des accords sur la libre circulation, (2) disparition automatique des six autres accords du paquet *Bilatéral I* (obstacles techniques au commerce, marchés publics, agriculture, transports terrestres, transport aérien et recherche) liés par clause guillotine, (3) remise en cause des accords de Schengen et Dublin.

Lors du Conseil de parti du 18 août 2020, le Parti socialiste du Valais romand a décidé, à l'unanimité, de rejeter cette initiative populiste et xénophobe, pour les raisons suivantes :

NON au démantèlement de la protection des salaires :

Avec la fin de la libre circulation des personnes, les mesures d'accompagnement tomberaient. Leur disparition nuirait ainsi à toutes les personnes travaillant en Suisse, exercerait une pression sur les salaires et engendrerait une vague de dumping salarial et des tensions fortes sur le marché du travail. Plus que jamais, le système actuel dont l'efficacité a fait ses preuves doit perdurer.

NON à l'isolationnisme :

A la veille d'une crise économique et sociale, la Suisse ne peut choisir la voie du repli sur soi alors que les relations Suisse-UE représentent concrètement 52% d'exportations suisses et 1'500'000 emplois dépendant de ces dernières. Aussi, l'acceptation de ce texte empêcherait nos PME à promouvoir leurs produits ainsi qu'à maintenir une confiance avec leurs investisseurs. En plus de ses apports humains au secteur économique, la libre circulation est nécessaire au maintien de nos hôpitaux ou encore au domaine la culture et du tourisme.

NON au recul de la recherche :

En cas d'adoption du texte, la recherche suisse se verrait exclue des programmes-cadres de l'UE, tels que l'actuel *Horizon2020* ou le futur *HorizonEurope*. Par conséquent, les projets de recherche suisses seraient fortement entravés et la Suisse perdrait un contact précieux dans les réseaux scientifiques. Le rayonnement de nos universités et de nos hautes-écoles nécessite un soutien fort, à l'inverse des pertes considérables prévues par l'initiative.

NON à la restriction des opportunités de la jeunesse :

L'isolement n'esquisse aucun avenir désirable pour les jeunes. Résilier les accords *bilatéraux I* limiterait les opportunités personnelles et professionnelles de chacun. Depuis 1987, plus de 44'250 étudiants ou apprentis de notre pays ont eu la grande chance de bénéficier d'un programme de mobilité européen !

NON à la régression des libertés individuelles :

L'initiative de résiliation remet en cause un certain nombre de nos valeurs humanistes, la liberté en est la première cible. Actuellement, 485'000 compatriotes suisses établis au sein de l'UE demeurent protégés par les accords bilatéraux. Avec ce texte, leur futur est placé sur un second plan alors que leur situation risque d'être bouleversée.

En définitive, l'initiative de résiliation propose un chaos politique dont les effets seraient néfastes sur l'ensemble des acteurs de notre pays. Le 27 septembre prochain, notre destin commun est en jeu. Notre mission ? Refuser massivement ce saut dans le vide... sans parachute et défendre, avec force, une Suisse sociale, innovante, européenne et ouverte !

Noah Léger

Des baisses fiscales uniquement pour les familles aisées : non merci ! - Florian Chappot, Conseiller municipal à Sion

Les récentes assemblées de l'UDC et du PLR suisses ont fait tomber les masques, et ont montré ce que défendent ces deux partis de droite : (1) pas de congé paternité et ; (2) une baisse fiscale pour les familles aisées. Le parti socialiste propose lui, une action politique qui aide toutes les familles, en soutenant le congé paternité et en s'opposant à une réforme fiscale inéquitable, qui ne résout en rien les problèmes des familles, et qui est inefficace.

Le 27 septembre 2020, la population suisse se prononcera sur le projet de loi relatif à la « déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers ». Cette réforme fiscale proposait dans un premier temps uniquement une augmentation de la déduction des frais de garde effectifs de 10'000 à 25'000 CHF. Elle aurait coûté 10 millions par année. Mais juste avant les élections fédérales 2019, le PDC, le PLR et l'UDC ont ajouté – sans consultation des cantons et des commissions compétentes - une augmentation de la déduction générale pour enfant de 6500 à 10'000 CHF. Le coût de cette réforme est alors passé au montant exorbitant de 380 millions de francs par année, dont 80 millions pour les cantons et les communes. Il est bon de rappeler que le congé paternité, jugé trop cher par une partie de la droite, coûte 230 millions de francs par année.

Il faut refuser cette réforme en votant NON le 27 septembre, et cela principalement pour trois raisons.

- Cette réforme est **inéquitable**, car elle exclut plus de 40% des familles à faible et moyen revenu car elles ne payent d'impôt fédéral. Autrement dit, au-dessous d'un montant d'environ 8500 CHF net par mois pour une famille avec deux enfants, vous ne profiterez aucunement de cette réforme. Une politique familiale ne peut pas écarter plus de 40% des bénéficiaires, *a fortiori* ceux qui en ont le plus besoin, sans manquer totalement sa cible.
- Cette réforme **ne résout en rien les problèmes des familles**, car elle ne s'attaque pas à leurs vrais problèmes qui sont les coûts de l'assurance maladie, le prix des logements ou la pénurie de places en crèche. Priver la Confédération de 380 millions de francs par année, c'est priver toutes les familles suisses d'investissements futurs bien plus utiles.
- Cette réforme est **inefficace**, car elle propose un « arrosoir doré » sur les revenus les plus élevés. En effet, pour un revenu brut de 130 à 150'000 CHF, la baisse sera inférieure à 30 francs par mois ; dès 300'000 CHF, de 75 CHF. Si ces montants seraient très utiles aux familles modestes exclues de cette réforme, il faut bien admettre qu'ils seront sans effet sur les familles à hauts revenus. Il serait dès lors beaucoup plus judicieux et plus efficace, d'utiliser ces fonds pour créer de nouvelles places d'accueil pour les enfants, car là se trouve l'un des enjeux de l'employabilité des parents, en particulier des femmes.

Le parti socialiste s'engage pour une politique familiale pour tous sans privilège. Il défend :

- Des investissements plus importants pour des places d'accueil abordables, afin de concilier la vie familiale et professionnelle. La Suisse est, au regard des pays de l'OCDE, avant-dernière en matière d'investissements publics dans le domaine des crèches.
- Limiter les primes d'assurance maladie à 10% du revenu et en exonérer les enfants.
- Si le moyen de la fiscalité est utilisé, il faut proposer des crédits d'impôt comme c'est le cas en Valais pour l'imposition cantonale (réduction du montant d'impôt de 300 CHF pour chaque enfant mineur ou en formation). En effet, alors que les déductions fiscales profitent principalement aux hauts revenus, les crédits d'impôt profitent à toutes et tous de la même manière.



Contacts :

Aferdita Bogiqi elona81@hotmail.com +41 79 211 47 68

Florian Chappot florian.chappot@gmail.com +41 76 381 31 01

Noah Léger noah.leger@hotmail.ch +41 79 822 69 85

Olivier Salamin osalamin@netplus.ch +41 79 274 54 31